

2F

Plan de zonage Modification n°6

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain d'Approuvant la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal le 24/03/2015

Révision n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 31/03/2016

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 1/07/2017

Révision allégée n°1 en cours

Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 24/10/2017

Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 19/12/2019

Modification simplifiée n°4 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 3/07/2021

Révision allégée n°2 en cours

Modification n°6 en cours

Modification n°7 en cours

Modification n°8 en cours

Légende

 UC Limite de zone et de secteur

Espace Boisé Classé
à conserver ou à créer

5 m

Marge de reculement

 Type 2

 Type 4

SERVITUDES D'URBANISME

Penmètre d'attente de projet
d'aménagement (art. L123-2-a)

(art. L123-2-b)

Orientation d'Aménagement et de

100

(número e largura de ER)

12 → nouvelle (numér

44

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT

CANAUX

Canal secundário

Canal terciário

RISQUES

 Secteur de risque
des eaux de pluie
 Secteur de risque
des eaux pluviales Enveloppe hydr Risque d'inonda

ÉLÉMENTS DE PAYSAGE À PRÉSERVER

Arbres et aligne

 Immeubles ou il

PLAN D'EXPOSITION

 Plan d'exposition

Echelle : 1/2 500

